



COMMUNE DE MONTREAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que, par arrêté n° N° 01-2022-URBA en date du 31 janvier 2022, M.le Maire de la commune de MONTREAL a ordonné l'ouverture de l'**Enquête Publique** sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTREAL.

A cet effet, Monsieur Francis ALCACER exerçant la profession de commandant de police, a été désigné en qualité de **Commissaire Enquêteur** par M. Le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de MONTREAL pour une **durée de 32 jours consécutifs**,

du Vendredi 25 février 2022 au Lundi 28 mars 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie soit :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR RECEVRA EN MAIRIE LE :

- le vendredi 25 février 2022 de 09h00 à 12h00
- le lundi 14 mars 2022 de 14h00 à 17h00
- le lundi 28 mars 2022 de 14h00-17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme pourront :

- ↳ être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie ;
- ↳ être consignées sur le site internet suivant : <http://www.montrealdelaude.fr/> où les pièces constitutives du dossier soumis à enquête et un registre dématérialisé sont mis à disposition du public à l'adresse suivante : <http://www.montrealdelaude.fr/urbanisme/modification-du-p-l-u-2/>
- ↳ être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme - Mairie de MONTREAL, 11290 MONTREAL ;
- ↳ présentées directement au Commissaire Enquêteur lors de sa permanence en Mairie.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de MONTREAL et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du Commissaire Enquêteur, l'approbation du projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de MONTREAL pourra être décidée par le Conseil Municipal de la commune.

Monsieur Bernard BREIL, Maire de la commune de MONTREAL